

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N° 2023 / 112 / HOLOSOLIS / 3

USINE DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH (57)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- Vu le courrier de saisine du 30 juin 2023 de M. Jan Jacob BOOM-WICHERS, représentant la société HOLOSOLIS et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, et le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH ;
- Vu la décision n° 2023 / 85 / HOLOSOLIS / 1 du 5 juillet 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont validées.

Article 3 : La concertation se déroulera du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPINUTTI